



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service connaissance aménagement,
planification et sécurité
Bureau documents d'urbanisme et planification
Affaire suivie par : Véronique Rossignol
02 34 34 61 35
ddt-scap-bdup@cher.gouv.fr

Bourges, le **26 NOV. 2025**

DOCUMENT D'URBANISME

Avis de la CDPENAF du 18 novembre 2025 sur la révision allégée n°1 du PLUi Arnon Boischaut Cher

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher a été approuvé le 21 juillet 2021. Le projet de révision allégée n°1 du PLUi a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 22 octobre 2025.

Le projet de modification porte sur l'extension du STECAL Ae destiné au développement de l'activité économique sur la commune de Châteauneuf sur Cher. Cette extension concerne deux parcelles (ZK 24 et ZK 151) qui sont actuellement classées en zone A du PLUi. Ainsi, la surface du STECAL augmentera de 1,2 ha, passant ainsi de 1,4 ha à 2,6 ha.

Les parcelles ne sont pas déclarées à la PAC depuis 2022 et le site est déjà anthropisé.

La commission émet un avis favorable à la majorité.

Le président de la CDPENAF,


Olivier PETIOT